

Linky Des bénéfices pour la transition énergétique et pour le consommateur

Le déploiement des compteurs communicants présente de réels bénéfices pour le consommateur, la collectivité et la transition énergétique. L'ADEME publie ce jour un Avis présentant les bénéfices en termes de gestion du réseau, d'intégration des énergies renouvelables et de transparence pour les consommateurs.

Plus de transparence pour mieux réduire sa consommation

Par rapport aux anciens compteurs, ils permettent aux ménages d'être facturés de leur consommation réelle du mois (et non d'une estimation sur l'année avec régularisation ponctuelle) et d'accéder à des données plus précises sur la consommation globale de leur logement (par mois, par semaine, par jour, par heure...). Ces informations sont restituées sur un espace personnel en ligne, protégé et gratuit, proposé par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ou de gaz, qui reçoivent quotidiennement les données de consommation.

Les différentes études ou projets suivis par l'ADEME montrent que l'accès à une information plus précise est une opportunité pour les consommateurs de mieux connaître, comprendre et potentiellement agir pour réduire leur consommation d'énergie, à travers différents gestes sur le chauffage, l'eau-chaude, la cuisson, les équipements électroménagers (petits gestes au quotidien, choix d'équipements moins énergivores) ou la décision d'isoler son logement. Les économies peuvent aller de quelques pourcents jusqu'à 10% pour les plus gros consommateurs, mais dépendent fortement des conditions d'accompagnement des ménages.

Pour les collectivités, les bailleurs et les copropriétés, ces nouveaux compteurs sont aussi synonymes d'une vision beaucoup plus précise de leur consommation, agrégée par bâtiment ou au niveau de petites chaufferies gaz, afin de mieux suivre leurs dépenses énergétiques et d'agir sur leurs patrimoines ou d'apporter des conseils à leurs habitants.

Accompagner le développement des énergies renouvelables

Ces nouveaux compteurs sont une brique nécessaire pour les gestionnaires du réseau de distribution pour mieux connaître l'état du réseau et accompagner la progression des énergies renouvelables (EnR). Le réseau électrique a historiquement été conçu pour acheminer l'électricité de points de production centralisés (centrales à combustible fossile ou nucléaire) vers les consommateurs, ce qui est en train d'évoluer avec l'arrivée des EnR décentralisées (panneaux photovoltaïques sur les toitures par exemple). Grâce à Linky, le gestionnaire de réseau pourra plus facilement exploiter le réseau dans ce contexte, pour une meilleure qualité de service.

Linky facilite également la production d'électricité renouvelable par les particuliers, notamment l'auto-consommation photovoltaïque : un même compteur électrique pouvant à la fois compter l'électricité consommée et l'électricité produite dans un même lieu.

Ces nouveaux compteurs pourront également accompagner l'arrivée de plus en plus massive des **véhicules électriques**. Ils permettront par exemple aux propriétaires de ces véhicules de les charger au meilleur moment (la nuit ou, demain, aux heures de forte production solaire) ce qui **limitera les pics de consommation sur le réseau**, synonymes de plus fortes émissions de CO₂.

De la pédagogie pour s'approprier les nouveaux compteurs

L'installation des compteurs communicants ne se suffit pas à elle seule : il est nécessaire que chacun des acteurs du système énergétique, y compris à l'échelon local (collectivités, syndicats d'énergie, espaces conseils FAIRE...), engage des actions de pédagogie permettant aux particuliers de mieux comprendre le rôle de chaque acteur, les transformations à l'œuvre dans l'énergie, les fonctionnalités du comptage communicants et ses bénéfices, pour pouvoir pleinement en profiter.

Pour aller plus loin:

- Avis de l'ADEME « Les compteurs communicants pour l'électricité (Linky) »
- Guide ADEME sur les compteurs communicants d'électricité
- Projet THB Alliance « impact de l'affichage des consommations d'électricité »
- Le site « Énergie Info » du Médiateur national de l'énergie
- Site de l'Agence Nationale des Fréquences
- Les conclusions de l'Anses sur les compteurs communicants

Service presse de l'ADEME :

01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr / @ademe